

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

*À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé*

Département(s)	DDTE	Date	23 septembre 2024
Numéro	24.399	Heure	17h33

**Auteur-e(-s) :** Groupe VertPOP

**Titre :** Abattage d'un loup à La Chaux-du-Milieu : lacunes de communication

**Contenu :**

Dans le cadre du récent tir d'un loup, le Conseil d'État peut-il nous indiquer pourquoi :

- L'autorisation de tir délivrée le 11 septembre n'a été communiquée que le 19 septembre ?
- Le communiqué du 19 septembre ne fait état que d'une seule prédation de génisse, alors qu'une deuxième génisse a été tuée dans la nuit du 18 au 19 ?
- En date du 19 septembre, le site internet ne faisait pas état de l'attaque du 3 septembre, alors qu'une mise à jour datant du 11 septembre était indiquée ?
- L'autorisation de tir n'est pas consultable sur le site internet de l'État ?

**Souhait d'une réponse écrite :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Cloé Dutoit	Michèle Gillard	Yves Pessina
Christine Ammann Tschopp	Marc Fatton	Céline Barrelet
Marina Schneeberger	Patrick Erard	Niel Smith
Olivier Beroud	Diane Skartsounis	Monique Erard
Jean-Marie Rotzer		